

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : Annonces judiciaires et administratives, l'Echo du Quercy, le Mémorial.
Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Cahors, le 31 Octobre 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^e 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 29 octobre	70 50	100 80
Du 30	70 70	101 »
Du 31	70 60	100 60

Encore l'INDÉPENDANT.

En appréciant notre article de samedi dernier, le journal l'Indépendant consent enfin à le trouver modéré dans sa forme, à rendre hommage à la vérité des principes qu'il contient.

Nous pensions que notre exemple le ramènerait à une entière modération de langage. Cependant il ne peut contenir sa rancune contre ses adversaires. Les hommes les moins passionnés, qui voudront apprécier le passage qu'il écrit à ce sujet, n'y trouveront pas assurément un modèle de discussion calme et de style poli. Quelques-uns de ses lecteurs nous affirment qu'il ne s'adresse pas seulement au Journal du Lot, qu'il a surtout en vue les auteurs de quelques articles, publiés contre lui dans d'autres journaux. Peu nous importe d'ailleurs. Les injures qui viennent des autres ne sauraient nous atteindre : elles sont comme une arme à feu trop fortement chargée, qui se brise entre les mains de celui qui veut en faire usage.

Quant aux principes que nous avons exposés et formulés dans notre article du 24 octobre, M. le rédacteur de l'Indépendant, ne les attaque pas en eux-mêmes ; il les accepte. Il se borne à en citer quelques-uns, et puis il leur oppose quelques faits particuliers, dont l'exactitude est plus ou moins contestable, et dont nous n'avons pas à nous enquérir ; il trouve là une occasion d'attaquer l'Empire et l'administration de l'Empire. Un tel système de discussion ne nous paraît pas être en rapport avec la forme et le fonds de

notre article ; car pour nous placer sur un terrain commun, nous avons proclamé des vérités et des principes, qui sont par-dessus tout conformes à nos convictions, et que nous croyons devoir être acceptés par les penseurs qui se piquent d'être libéraux, et par les gouvernements qui aspirent à travailler pour la liberté et le bien-être des peuples.

Fidèle à notre principe, qui est de discuter sérieusement sur des points de doctrine, et non sur des faits particuliers, qui ne nous regardent pas, nous n'entrerons pas dans la voie qui semblerait convenir à notre contradicteur. Il nous suffira donc, pour en finir, d'esquisser rapidement pour l'instruction de nos lecteurs, le système de discussion de notre adversaire.

Abordant l'examen des vérités générales que nous avons exprimées, il déclare que nous avons écrit quelques phrases sonores et bien senties sur la Liberté et les besoins des peuples. Il ne peut attaquer pour le fond les principes évidents que nous avons posés ; mais il trouve le style trop pompeux et les idées trop anciennes. — Pour la pompe du style, appliquée à propos, ne perdons pas de vue qu'elle est une qualité, et non un défaut. Mais l'appréciation du style est un soin que les écrivains, dans une polémique, doivent naturellement, par un sentiment de convenance, laisser à leurs lecteurs. — Quant à l'ancienneté des idées, que signifie donc, à ce sujet, la critique de notre adversaire ? Nous serions curieux de savoir, si en politique et en morale générale, quelque penseur de notre siècle est capable d'inventer quelque vérité nouvelle (1). La vérité ne vieillit jamais : elle est cette beauté toujours ancienne et toujours nouvelle qui rayonne d'une jeunesse immortelle.

De la page que nous avons écrite sur la

(1) « Un spirituel philosophe, écrivait, il y a déjà deux siècles : « Tout est dit... Et l'on ne fait que glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes. (La Bruyère) »

Liberté, l'Indépendant ne cite que la phrase suivante :

« Nous aussi nous voulons la Liberté, dans le sens le plus pur et le plus sacré. Nous avons combattu et nous combattons pour son triomphe, selon la mesure de nos forces et l'ardeur de notre patriotisme. »

Il rappelle cette phrase avec amertume et l'on dirait que notre patriotisme et notre dévouement à la Liberté lui déplaisent. Ne pouvant nous combattre directement, que fait-il ? Il parle d'actes arbitraires, qui se seraient passés dans tel ou tel département, qu'il attribue à tel ou tel fonctionnaire.

Nous invoquons ici le jugement des hommes calmes et réfléchis. Que peut prouver contre nous une pareille argumentation ? Où donc a-t-on trouvé, que nous sommes responsables des abus qui peuvent arriver, et que nous cherchons à les justifier ? Nous sommes, au contraire, toujours disposés à les déplorer.

Les abus de pouvoir et les actes arbitraires sont ordinairement exagérés et dénaturés ; et l'opposition s'en empare avec ardeur, pour trouver une occasion d'attaquer le pouvoir. Mais d'ailleurs il faut considérer que le gouvernement le plus largement libéral, le plus disposé à faire le bien, ne saurait absolument, dans son administration, empêcher tous les abus et éviter toute espèce d'injustice. Il y a eu et il y aura toujours le côté faible des choses humaines : car les hommes, ne sont pas et ne seront jamais parfaits. Qu'est-ce que cela prouve contre notre attachement à la Liberté et notre désir de la voir triompher, à mesure que les peuples sont capables de la recevoir à un plus haut degré ?

Notre contradicteur ne trouve pas de son goût cette autre phrase de notre article, qu'il nous fait l'honneur de citer : « Nous professons comme un principe fondamental le respect des pensées et des convictions d'autrui. »

Est-ce qu'il ne serait pas d'avis d'adopter cette doctrine, que tout écrivain libéral devrait mettre au rang des maximes qu'il doit suivre ?

Il prétend que nous ne pratiquons pas bien

cette devise, et savez-vous la preuve qu'il en donne ? Il dit qu'au temps des élections, il se trouve des fonctionnaires qui, abusant de leur influence et de leur position, cherchent à obtenir, par la menace et la terreur, les votes de quelques timides citoyens. — En vérité l'argument est péremptoire !... Comment ! parce qu'il se rencontrera quelques fonctionnaires, qui montreront un zèle trop empressé et maladroit, est-ce que nous en sommes responsables, et cela prouve-t-il quelque chose contre notre désir bien sincère de respecter les convictions des autres, soit dans les élections, soit dans les luttes de la presse ?

En proposant des candidats au choix des électeurs le gouvernement invite ses agents à exercer sur les populations une influence morale, en usant du droit naturel qui appartient à tout le monde ; mais il ne veut pas qu'on violente les électeurs ; et il entend que chacun reste libre de voter selon ses convictions. Telle est aussi notre doctrine, et nous n'avons jamais compris autrement l'action du Gouvernement. En 1863, à la veille des élections générales, nous disions : — « Le Gouvernement n'impose pas des candidats ; il les propose, tout en laissant à chacun une pleine liberté, selon ce principe récemment formulé, au nom du Gouvernement, par M. De Persigny, que l'électeur ne devra compte de son vote qu'à Dieu et à sa conscience. » (Journal du Lot, du 23 mai 1863).

Telle a été, telle sera toujours notre doctrine.

L'Indépendant rend hommage à la vérité de ce principe que nous avons proclamé : « Ni les individus, ni les Gouvernements ne sauraient avoir le droit de s'arroger pour eux seuls le privilège de la vérité et de l'infailibilité. »

Après avoir cité ce passage que fait-il ? il rapporte un membre de phrase qu'il attribue à un ministre du Gouvernement, et il en conclut que ce ministre proclamé l'infailibilité gouvernementale.

Nous pensons qu'une expression échappée

à un orateur dans l'ardeur de l'improvisation, ne prouve pas qu'il ait eu l'intention d'attribuer au Gouvernement le privilège de l'infailibilité qui n'a pas été accordé aux hommes pour l'administration des choses temporelles.

En supposant qu'un ministre ait eu l'intention de manifester une pareille opinion, quelle conclusion pouvez-vous en tirer contre la vérité de notre principe et la sincérité de nos croyances ?

Vous terminez en disant que nous essayons de réveiller les vieilles haines des partis, en évoquant les amers souvenirs du passé.

Rappelez-vous donc ce que vous avez écrit, en formulant votre programme politique, et songez que c'est à vous-même que vous pouvez adresser ce reproche.

En présence de l'immense majorité de la Nation française qui veut sincèrement le maintien de l'Empire, — parce qu'elle veut le calme, la liberté sans licence et la prospérité de la France, — vous montrez deux drapeaux, celui de la République, pour plaire aux Démocrates, celui d'une Monarchie constitutionnelle, pour plaire à la fois à quelques partisans de la Légitimité, et aux anciens Défenseurs de l'Orléanisme ?... N'est-ce pas là réveiller les partis et les souvenirs du passé ?... Aussi nous avons raison de vous dire : Si vous voulez plus tard patronner des candidats pour les prochaines élections, comment vous y prendrez-vous pour en trouver qui puissent convenir aux divers chefs de partis que vous cherchez à attirer à vous ?

Quant à nous, nous ne travaillons pas à diviser mais à unir. Nous désirerions que tous les citoyens de la nation fussent comme les membres d'une grande famille, concourant tous avec ardeur à développer incessamment les progrès, la grandeur et la prospérité de la France.

Nous arrêtons ici cette discussion déjà trop longue, — ne voulant pas qu'elle prenne

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 31 Octobre 1868. (N° 7)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

IV

ELVA ET SES FÉES.

L'influence des longues nuits qui s'étendent sur les peuples du nord se traduit par des croyances superstitieuses et des tendances aux rêveries les plus étranges. Chez nous les fées n'intéressent que les tout petits enfants, lesquels regrettent même de ne pouvoir y croire. Mais en Suède et en Finlande, chaque toit a sa fée familière et bienfaisante, à laquelle on attribue presque tous les événements de la vie ; elle accompagne le paysan dans la solitude des champs, et vient le distraire à son foyer pendant les interminables soirées d'hiver.

De tous ces esprits, les plus connus sont les

Elvas.

Les Elvas sont des lutins amis qui apparaissent sous la forme et le costume de petites femmes liliputiennes. Ils sont tout au plus hauts comme une botte. On les aperçoit jouant dans un clair de lune ou dansant dans un rayon de soleil.

Et l'existence des Elvas est tellement admise, qu'il est une réponse habituelle en Suède, et que font même les grandes personnes lorsqu'on s'enquiert de leur absence.

— Je viens des Elvas. — Je me suis amusé toute la soirée avec les Elvas.

— Où est un tel ? — Je ne sais, sans doute aux Elvas.

Réveries de poète, rendez-vous d'amour et choses samblables, aussi futiles, aussi sérieuses, tout cela se traduit par les Elvas.

La femme que le banquier Falkenberg avait épousée était une jeune Suédoise, rêveuse, incomprise sans doute, et qui s'intéressait peu aux combinaisons financières. Son mari l'aimait certainement ; mais, à ses heures, comme dans l'avenir, il devait aimer la table. D'ailleurs, matériellement, il la rendait fort heureuse, ne lui refusait aucune fantaisie et avait pour elle les égards d'un parfait honnête homme.

Mais la jeune femme était atteinte d'une affection morale ; son cœur sentait un grand vide dans son existence.

Elle passait ses journées à rêver, et, selon l'expression locale, elle allait souvent aux Elvas.

tions : ses deux enfants et les Elvas.

Karl Falkenberg possédait, à quelques verstes d'Helsingfors, une magnifique villa, le château de Keyterlé. Sa femme affectionnait cette résidence, où il lui était loisible de mener une vie plus intime qu'à la ville.

Un jour qu'elle rêvait de ses Elvas aimées dans les allées de son parc, elle entendit un vagissement sur l'herbe, enveloppée de langes bien simples, une toute petite enfant ; elle la prit dans ses bras et la porta au château.

Qui avait abandonné cette enfant ; personne ne sut le dire ; et dans les environs, on ne put soupçonner aucune fille-mère ni constater la disparition d'un nouveau-né.

— C'est une petite Elva que mes bonnes fées m'envoient, dit la jeune femme toute joyeuse, et je l'élèverai à côté de mes enfants.

— Et nous la nommerons Elva, ajouta Karl, lequel avait la sagesse de ne jamais contrarier sa femme dans ses caprices, surtout lorsqu'ils révélaient le caractère d'une excellente action.

Nous ne nous arrêterons pas sur l'enfance de la jeune Elva. Les parties rétrospectives d'un récit sont des stations qu'un roman de vitesse doit franchir son arrêt. Et l'action qui marche toujours ne permet pas de consacrer trop de lignes à l'étude d'un caractère.

La jeune fille grandit. Mais, hélas ! lorsqu'elle eut quinze ans à peine, elle perdit sa mère adop-

femme recommanda sa protégée à son mari.

Le caractère de cette femme avait déteint sur l'esprit de la jeune orpheline. Comme elle, elle devint rêveuse et paraissait vivre dans le reflet d'un monde imaginaire. Elle aimait les Elvas ses sœurs, et lorsque sa protectrice eut quitté la terre elle savait la retrouver dans ses jolies fées ensoleillées ou tout argentées de rayons lunaires.

Elva n'était point confondue, dans la maison Falkenberg, avec la domesticité. Elle avait la direction de l'intérieur, et on la désignait sous le nom de la petite maîtresse.

A vingt ans, elle n'avait pas encore aimé. Otto était un beau et brave garçon ; il avait sauvé la vie à son protecteur ; et ce fut peut-être plutôt par reconnaissance que par tout autre sentiment, qu'elle accepta sa main.

Mais le cœur change bien une femme lorsqu'il parle, — et nous verrons par la suite quel changement terrible l'amour opéra sur le caractère d'Elva.

Un mois après les scènes précédentes, elle épousa Otto, et alla demeurer avec son mari ; mais, comme Karl Falkenberg tenait à ne rien changer dans les habitudes de son intérieur, elle venait tous les jours, comme par le passé, s'occuper du gouvernement de la maison. Otto était heureux au delà de toute expression. Cette charmante épouse avait apporté la joie sous son toit, et la sœur Karyn sentait son cœur s'épanouir au rayonnement du bonheur de son frère.

atmosphère bénie, dans ce nimbe d'amour et d'affection ; vide à la hâte la coupe de tes félicités présentes, car ce n'est peut-être qu'un rêve qui va s'évanouir à l'aube des réalités mauvaises.

Un mois s'était à peine écoulé depuis l'époque de ce mariage, lorsqu'une grave nouvelle se répandit dans Helsingfors. Le banquier Karl venait de mourir. Comme c'était un excellent homme, il fut regretté de tous. Et, nous mêmes, qui sommes peut-être moins sérieux que ces peuples populaires, nous nous abstenions de rechercher la cause de sa fin. Nous n'aurions pas le cœur de faire une plaisanterie à ce sujet, ce fortuné gastronome fut-il mort d'une indigestion de rognons ou de truffes.

Le décès du chef de la maison Falkenberg n'influa point sur la confiance publique, et n'attaqua nullement le crédit qu'il s'était acquis. Les deux fils, celui de Stockholm et celui de Paris, se réunirent aussitôt à Helsingfors.

Le Parisien était le plus jeune et se nommait Severino. Il s'occupait, disait-on, de banque, à Paris, mais simplement en amateur. Il jouait peu sur les fonds, mais beaucoup dans les cercles, et s'inquiétait moins des coulisses de la Bourse que de celles des théâtres de genre, et surtout de mauvais genre.

Il courait sur son compte quelques histoires louches ; il avait eu un ou deux duels dont il était sorti avec avantage, mais dont les causes ne paraissaient pas très-honorables. — Cepen-

sous aucun rapport, le caractère d'une lutte irritante et passionnée. — Les discussions utiles, les seules que devraient adopter les écrivains dans la presse périodique, sont les discussions graves et calmes, celles qui portent sur des points de doctrine (politiques, religieux, littéraires, scientifiques ou artistiques) dans lesquels chacun établirait et développerait sa thèse par de sérieux arguments dans le seul but de rechercher et de faire triompher la vérité. — Quant aux polémiques passionnées et ardentes, qui dégénèrent en luttes violentes, en personnalités blessantes, elles ne sont ni dans nos goûts, ni dans nos principes : elles ne peuvent qu'amuser ou scandaliser le public; elles ne sauraient contribuer en rien au progrès et au bien-être des peuples.

Louis LAYTOU.

BULLETIN.

Le *Moniteur* du 29 publie un rapport adressé à l'Empereur par M. le Ministre de l'Intérieur pour rendre compte des vœux émis par les Conseils généraux dans la session de 1868, pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires. Après avoir rappelé que le concours des départements dans cette œuvre a été évalué à 100 millions représentant le quart des ressources nouvelles à créer pour la construction et l'entretien, pendant dix ans, des chemins vicinaux de la première et de la deuxième catégorie, M. Pinard expose que les Conseils généraux ont déjà voté près de 84 millions; mais un grand nombre d'entre eux n'ont voté des ressources que pour une période moindre de dix ans ou même uniquement pour l'exercice 1869. On doit donc s'attendre à un complément de ressources considérable. « On peut donc désormais affirmer, dit en terminant S. Exc., qu'en ce qui concerne le concours des Conseils généraux et la création des ressources départementales, le programme tracé par la lettre impériale du 15 août 1867 se réalisera sans difficulté. »

Le *Journal de St.-Petersbourg* publie un article de fond intitulé *Guerre ou Paix*, lequel dit que le maintien de la paix est possible malgré tous les préparatifs de guerre. Voici la conclusion du *Journal de Saint-Petersbourg* :

« Si la France ayant remporté une victoire, franchissait le Rhin et si le grand duché de Posen s'insurgeait, le soulèvement gagnerait la Pologne. Dans ce cas, l'armée russe devrait se mettre en campagne pour rétablir l'ordre. Le mouvement national russe prendrait alors une extension rapide et énergique à partir du jour où l'aigle français entrerait brusquement en Allemagne, et réveillerait avec une nouvelle force les souvenirs du premier empire. »

On mande de Madrid par le télégraphe que quelques démocrates, membres de la municipalité, ont présenté une proposition qui blâme le gouvernement d'avoir donné, dans son manifeste à la nation, un avis officiel sur la forme du gouvernement. La municipalité doit discuter cette proposition.

Don Carlos vient de notifier aux Puissances l'acte par lequel son père don Juan de Bourbon abdique en sa faveur ses droits à la couronne d'Espagne. Il saisit cette occasion pour affirmer sa candidature au trône devenu

vivre, généreux avec ses amis, et ne comptant qu'avec ses malheurs.

Il était un peu plus âgé qu'Elva, aussi à son retour fut-il agréablement étonné de la retrouver très-jolie femme.

Les affaires de famille terminées, le frère revint à Stockholm, Severino resta à Helsingfors. Il était convenu avec son frère qu'il placerait un représentant à la tête de la maison de leur père, et qu'il retournerait à Paris pour y créer une succursale pareille au Comptoir de Stockholm.

Severino s'ennuyant à Helsingfors, écrivit une lettre à Paris. Cette lettre lui fit venir une distraction, car, huit jours après, descendait dans le meilleur hôtel de la ville, une charmante fille.

Tout à coup, Otto remarqua chez sa jeune femme un changement bizarre. Elle était devenue réservée avec lui, distraite, pensive. Le sourire qu'elle lui adressait paraissait contraint. Elle rentrait à la maison plus tard qu'autrefois.

La bonne Karyn la questionna à ce sujet, mais Elva ne répondit rien.

A la vue de Severino, la jeune fille s'était sentie troublée. Ce beau jeune homme, fait à toutes les élégances françaises, la frappa au cœur. Elle l'aima, malgré elle, d'abord, puis avec toute l'effervescence d'un sang qui vient de s'allumer à une première passion. — Severino s'en aperçut, et cet amour profond, vivace, pur de toute vénalité, le séduisit. — D'autrefois, il prenait la chose comme une

vacant. De son côté, le duc de Montpensier serait à la veille de poser aussi sa candidature. Les tentations insurrectionnelles dirigées contre les autorités espagnoles de Porto-Rico sont entièrement réprimées. Une proclamation du capitaine général a informé les habitants, de cet heureux résultat.

Pour le bulletin politique, A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 28 octobre, soir.

La *Gazette* annoncera prochainement un emprunt d'un milliard de réaux, destiné à subvenir aux obligations du Trésor et à donner au gouvernement le temps d'opérer de grandes réformes dans la dette publique.

Le conseil des ministres prépare la nomination des conseillers d'Etat.

Madrid, 29 octobre.

La *Gazette de Madrid* a paru tard. Elle contient l'exposé du ministre des finances sur la situation financière de l'Espagne.

Florence, 28 octobre.

On lit dans la *Correspondance italienne* : Un télégramme de ce matin annonce que l'ambassadeur d'Italie a renoué hier les relations diplomatiques avec le gouvernement espagnol.

Cette nouvelle doit être entendue dans ce sens que le représentant d'Italie a confirmé hier par une note écrite, la déclaration verbale qu'il avait faite dès l'installation du gouvernement provisoire espagnol.

LA CARTE D'EUROPE

On annonce la publication non de la carte, mais de la série de cartes représentant la France et l'Europe avec les modifications politiques, géographiques, stratégiques, effectuées depuis 1815.

Ces cartes sont au nombre de quatre. L'Europe y est figurée :

- 1° Après le congrès de 1815;
- 2° Après le coup d'Etat du 2 décembre;
- 3° Lors de la bataille de Sadowa;
- 4° Après le traité de Prague.

Dans la première carte, le périmètre de la France est coloré en bleu, l'Allemagne, la Prusse, l'Autriche, les Pays-Bas, (Hollande, Belgique et Luxembourg), sont teintes en rouge écarlate, c'est la coalition compacte contre la France.

Dans la deuxième carte, le rouge est déjà moins prépondérant; la Belgique est dégagée.

Dans la troisième carte, la coalition est détruite, le rouge n'existe plus sur certaines parties, il a fait place à la teinte rose dans les Etats de l'Allemagne du Sud; l'Autriche est bleuâtre.

Dans la quatrième carte, la Hollande est devenue d'un azur profond.

« La conclusion à tirer de ces teintes différentes, c'est que notre situation géographique et stratégique, loin d'avoir périçité, est plus forte aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle. Certains « patriotes » français le nient. Les peuples et les gouvernements étrangers le savent. Cela fait compensation.

De quoi s'agit-il pourtant, étant donnée la situation actuelle de l'Europe, telle que l'établissent les « cartes à sensation » dont s'occupe le monde politique? Faut-il les rectifier, ces cartes, nous voulons dire les lacérer à coups de sabre? Cela irait assez à notre fierté impatiente, même un

simple amourette et n'y attachait aucune importance. Il avait tort, car Elva se prit à l'aimer d'une passion sauvage et féroce.

Elle eut bientôt connaissance de la jeune Parisienne et bondit tout-à-coup aux premières tortures de la jalousie.

Otto ne savait encore rien. D'ailleurs il était occupé du mariage de sa sœur.

A la mort de Karl Falkenberg, on avait un peu remanié le personnel des bureaux. Falkenberg (de Stockholm) avait placé comme commis, un nommé Ludow qu'il avait ramené de Suède. Ce Ludow remarqua Karyn, qui était d'ailleurs une forte belle enfant, et la demanda en mariage.

Tout ce qui se rattachait à la maison Falkenberg avait pour Otto un cachet d'honorabilité qu'il ne devait pas discuter.

Il prit un soir Karyn à part et lui dit : Avant de mourir, notre père m'a fait jurer de le remplacer auprès de toi, de l'instruire, de défendre ton bonheur et par conséquent le mien jusqu'à la mort, de m'occuper de ton avenir plus que du mien et de faire de toi une femme heureuse et estimée de tous.

— Et tu n'avais pas besoin de faire ce serment à notre pauvre mère, Otto, car je sais que l'affection que tu me portes l'a toujours dicté cette ligne de conduite.

— Je l'ai élevée, je l'ai instruite et l'ai rendue digne d'un homme auleus de notre position

Aujourd'hui, Ludow de la maison Falkenberg

peu jalouse, qui verrait dans une campagne sur le Rhin une revanche du coup de Jarnac de Sadowa. Oui, mais notre drapeau s'avancant vers Mayence et Cologne y trouverait la coalition européenne reconstituée. Nous n'aurions pas seulement contre nous la Prusse, nous aurions certainement la Russie désireuse de venger Sébastopol, peut-être l'Autriche, cherchant des réparations à ses malheurs et à ses fautes de 1866, peut-être même aussi la Grande-Bretagne, qui ne voit pas sans déplaisir l'extension de nos forces maritimes.

Que des casse-cous, que des empiriques ne tiennent point compte de telles prévisions, on le conçoit sans peine : en cas de réussite, ils en revendiqueraient l'honneur; en cas d'insuccès ils en attribueraient au gouvernement toute la responsabilité, tout le préjudice. Les esprits sérieux, les cœurs animés d'un patriotisme éclairé et désintéressé, pensent que la temporisation, en ménageant le droit épargne le risque. Telle que les événements l'ont faite depuis cinquante-trois ans, la carte d'Europe n'est au désavantage ni de notre dignité, ni de nos intérêts, ni de notre influence. Attendons les heures propices. Elles sont moins éloignées peut-être qu'on ne le suppose généralement. Et rien ne prouve, malgré les augures chagrins, que les réparations auxquelles la France et d'autres Etats ont droit ne seront pas pacifiques.

Pour extrait : A. Laytou.

LES PARTIS EN ESPAGNE

La situation des divers groupes du parti libéral en Espagne est caractérisé dans une correspondance de Madrid, à laquelle nous empruntons les fragments ci-après :

Autrefois, les libéraux espagnols les plus avancés prenaient le nom de démocrates; depuis la révolution ce parti, qui était déjà une minorité, s'est scindé en deux fractions dont l'une a gardé le nom de démocrates, tandis que l'autre a adopté le nom de républicains.

Les premiers marchent avec le gouvernement, ils y mettent, il est vrai, la condition que le gouvernement restera libéral, mais ils ont trouvé, jusqu'ici, qu'il remplissait cette condition. Vous savez de plus que ceux d'entre eux qui ont des tendances républicaines, se sont engagés à accepter la monarchie au cas où elle sortirait du vote de la nation.

La seconde fraction de l'ancien parti démocratique, celle qui a arboré le drapeau de la république quand même, va certainement protester contre le vœu monarchique émis par le gouvernement provisoire, et ira peut-être même jusqu'à se séparer ouvertement de lui avec plus ou moins d'éclat. Mais ce que le gouvernement perdra de ce côté, il le regagnera, sans aucun doute et largement, dans les rangs des hommes libéraux, mais timides, que la révolution effrayait et qui restaient à l'écart.

S'il sait résister à la pression réactionnaire que ces nouvelles recrues exerceront sur lui, il n'aura rien à craindre de l'opposition des républicains qui ne sont, je le répète, qu'une minorité. Mais si, par malheur le gouvernement se laissait entraîner un tant soit peu dans les voies de la réaction, il est indubitable que les républicains seraient à redouter, car ils pourraient compter sur le concours de l'immense majorité d'une population qui s'est attachée aux idées libérales avec une passion d'autant plus vive qu'elle n'en connaît que les bienfaits.

te demande en mariage. J'y consens. Mais, à mon tour, je te jure que si cet homme ne le rendait pas heureuse, je le tuerais — et, si toi, tu ne te conduisais pas comme une femme honnête, si tu déshonorais le nom de ton mari, et le mien,

— Oh ! que dis-tu, Otto !... Et l'enfant qu'elle va te donner !...

— Tu le sais, Karyn, je suis peu parleur; je pense plus que je n'exprime. Maintenant, j'ai dit. Apprête-toi, Ludow dînera avec nous.

— Et Elva ?

— Je ne sais si elle pourra venir, répondit Otto avec un regard sombre.

LE PRÉCIPICE DE CLIFF-BERG.

Karyn épousa Ludow. Comme ce mariage se rattachait à la famille d'Otto, les héritiers de Karl, en souvenir de leur père, donnèrent au mari de Karyn une somme de cinq cents roubles.

Il nous serait difficile de faire ici le portrait de ce Ludow. C'était un Suédois, porteur de ces visages mal sculptés, de ces physionomies fort communes en ces contrées septentrionales, et dont, par conséquent, on ne s'inquiète pas. Très-souvent on trouve sous ces masques grossièrement bâtis, qui ne sont d'ailleurs que l'indication d'une race, de très-braves cœurs et d'excellentes natures.

Quoi qu'il en soit, on sait à présent d'une manière officielle que le gouvernement provisoire est partisan de la monarchie, mais on ignore toujours quel est son candidat. Il serait, du reste, bien difficile de le savoir, car je puis vous affirmer qu'il n'en a pas.

A l'heure qu'il est, le ministère procède à une sorte d'enquête; il pèse les titres des candidats et cherche à se rendre compte des avantages et des inconvénients de chaque candidature; comme il ne subit la pression d'aucune puissance étrangère, et qu'il n'a pas à la redouter, il ne se presse pas, il prend son temps.

Songez qu'il a deux mois devant lui, car les Cortès constituantes se réuniront au plus tôt, vers la fin de décembre. Il ne fait pas, d'ailleurs, le moindre doute que l'immense majorité des Cortès sera monarchique et il croit de plus que cette majorité se ralliera, sans difficulté, au prince qui lui sera proposé, après mûre délibération.

Pour extrait : A. Laytou.

LA REINE ISABELLE

On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* du 27 octobre :

D'après des renseignements dont la sûreté ne nous paraît point douteuse, Isabelle II, mue par le désir de procurer à ses enfants une éducation en rapport avec leur rang et leur naissance, serait décidée à aller vivre, vers la fin du mois prochain, sa résidence aux environs de Paris.

En attendant, la famille royale continue de jouir, à l'abri de l'hospitalité française, d'une parfaite tranquillité.

Dimanche dernier, à midi et demi, elle entendait, pour la seconde fois, la messe dans la chapelle du château. M. St.-Guily, curé de St.-Martin, officiait, assisté d'un vicaire. Cette cérémonie religieuse ne manquait pas de solennité et offrait un caractère imposant, quoique accomplie sur la terre de l'exil.

Dans la tribune, Isabelle II entourée de la famille royale. Derrière elle, les seigneurs de la cour, en habit noir, portant les plaques et les enseignes des divers ordres espagnols. Dans la nef, plusieurs dames et le gouverneur militaire du château. Avec un peu d'illusion, on se serait cru volontiers transporté dans la chapelle royale de l'Escurial.

A l'issue du service divin, S. M., accompagnée des personnages de sa suite après lesquels venaient plusieurs serviteurs en grande livrée, a regagné ses appartements pour se rendre au déjeuner, en traversant la bibliothèque du Palais dans laquelle elle s'est arrêtée quelques instants et a examiné divers volumes. On remarquait particulièrement la gentillesse et l'intéressante physionomie du Prince des Asturies, qui précédait ses augustes parents avec les jeunes enfants ses sœurs.

Les personnes de l'entourage de S. M. observaient en sa présence la plus sévère étiquette, parlant à voix basse et donnant les marques du plus profond respect.

S. M. reçoit chaque jour des nouvelles du marquis de Novaliches, le fidèle et intrépide défenseur de sa cause. Bien que les journaux aient présenté son état comme très-alarmant à la suite d'une hémorragie qui s'était produite, nous savons que les dernières dépêches parvenues au Palais de Pau, signalent une amélioration dans son état.

Pour extrait : A. Laytou.

Le jour de sa noce, Ludow se grisa complètement. Mais qu'est-ce qui ne se grise pas un jour de noce en Russie ou en Suède ?...

Severino assista à la fête et fit danser deux ou trois fois la belle Elva.

Un mois s'écoula. Nous ne saurions dire ce qui se passait dans le ménage du jeune Finlandais, car Otto, quoique plus sombre que jamais, ne formulait aucune plainte.

Mais un événement inexplicable, inattendu, vint le frapper tout à coup.

Un soir, Elva ne rentra pas. Karyn, inquiète, alla s'informer à la maison Falkenberg; mais personne ne l'avait vue. D'ailleurs, elle ne s'y rendait plus que rarement; car, Severino étant reparti pour la France, ses fonctions de gouvernant avaient cessé.

Otto était frappé doublement par cette disparition. En effet, quelques jours avant, il avait chargé Elva d'effectuer le placement de deux mille roubles qui lui restaient de sa dot. Il s'enquit auprès du représentant de la maison Falkenberg si ces fonds avaient été versés. On consulta les livres, mais vainement. Le placement n'était pas effectué.

La découverte d'un autre fait, tout aussi étrange, donna à cette disparition un caractère encore plus mystérieux.

La jeune femme venue de Paris à la suite de Severino avait aussi quitté la ville, mais sans prévenir personne; et, chose bizarre et inexplicable, sans rien emporter des effets qu'elle avait à l'hô-

L'Autriche vient de faire un grand pas, dans la question relative à la réorganisation de son armée. Les délibérations préliminaires suscitées en deçà et au delà de la Leitha par les arrangements de la Hongrie, avec la chancellerie de l'Empire, n'avaient pas permis au ministre de la guerre de Vienne d'arrêter les termes définitifs du projet de loi militaire qu'il devait soumettre au Reichrath. Le gouvernement de François-Joseph avait dû forcément rester inactif, alors que les autres grandes puissances européennes étaient complètement préparées à faire face aux nécessités nouvelles provoquées par les événements de 1866. A ce point de vue l'état militaire de l'Autriche laissait beaucoup à désirer, et il importait au pouvoir exécutif aussi bien qu'aux assemblées législatives de ce pays de regagner le temps perdu. Une fois l'accord établi entre la diète de Hongrie et le gouvernement impérial, les choses ont rapidement marché. Un projet d'organisation militaire portant à l'effectif de 800,000 hommes la force totale des contingents cisleithans a été présenté au Reichrath, une commission nommée par cette assemblée s'est empressée de l'étudier, et nous apprenons que la proposition ministérielle d'abord contestée a fini par être adoptée par la majorité des commissaires.

Cette adoption n'a rien de surprenant; elle était dictée par les circonstances. Mais il paraît qu'avant le vote, M. de Beust a parlé, et l'on va tirer, sans aucun doute, de son discours imparfaitement connu, des inductions plus ou moins téméraires. D'après la *Nouvelle presse libre* du 27, M. de Beust aurait fait à la Commission le tableau suivant de l'état de l'Europe :

« L'Autriche aurait dit M. de Beust, est dans les meilleurs termes avec la France et l'Angleterre. Elle est aussi sur un pied très amical avec l'Italie. Mais cette dernière puissance n'a pas toujours les mains libres. Relativement à la Prusse, l'Autriche persiste à renoncer à toute politique de vengeance. Elle cherche également à entretenir des relations amicales avec la Russie. Mais, dans l'opinion de beaucoup de monde, c'est de la part de l'Autriche une faute impardonnable que d'oser exister.

» En présence de l'éventualité d'un conflit possible entre la Prusse et la France, il faut que l'Autriche soit armée, autant pour être à même de faire respecter sa propre neutralité que pour retenir les autres puissances qui pourraient être disposées à s'immiser dans ses affaires. »

M. de Beust aurait enfin terminé ce tableau en désignant les principautés danubiennes comme étant constituées en un grand arsenal.

Il faut laisser, bien entendu, à la *Nouvelle presse libre* la responsabilité des paroles qu'elle attribue à M. de Beust; mais le sens du discours de ce ministre eût-il été tel que la feuille viennoise le prétend, nous ne saurions l'interpréter dans un sens pessimiste. Il ne faut pas oublier que les membres timides de la commission repousseraient l'effectif demandé, et que M. de Beust devait forcer la note de ses craintes, pour obtenir ce qu'il demandait. En tous cas, les allusions amères faites par le chancelier de l'Empire au sujet de ceux qui blâment l'Autriche « d'oser exister » ne peuvent qu'imposer les idées de paix à St.-Petersbourg et à Berlin au profit de la politique de l'Angleterre et de la France. M. de Bismark et le prince Gortschakoff sauront comprendre à demi-mot. C'est donc au maintien de la tranquillité bien plutôt qu'aux conflits que concluent les paroles attribuées au chef de la chancellerie autrichienne.

Pour extrait : A. Laytou.

tel.

On se perdait en conjectures. La police, selon l'usage chez tous les peuples, fit une enquête — mais ne découvrit rien.

La petite ville d'Helsingfors était bouleversée de cet événement, et tout le monde plaignait le pauvre Otto.

Mais un nouveau chagrin vint s'ajouter à son malheur. Quand les existences calmes depuis longtemps sont subitement remuées, tout concourt à les troubler davantage. On dirait que la porte est tout à coup ouverte aux agitations accumulées depuis de nombreuses années. Otto était absent d'Helsingfors. Il avait été dans une ville voisine pour un achat de bois nécessaire à son commerce.

Il y eut la lettre suivante :

« Mon cher frère, « Je suis désolé de ce qui arrive, car je sais que cela va te priver autant que moi-même. Mais la force des choses l'exige, et je dois suivre mon mari. Il vient d'être mandé par M. Severino Elva-karyn, pour l'installation des bureaux de la nouvelle banque; nous partons ce soir, et lorsque tu recevras cette lettre, nous aurons quitté le golfe. Je t'écirai d'Allemagne et de Paris. J'espère, à ta prochaine lettre, que tu sauras quelque chose sur le sort de la pauvre Elva. « Je t'embrasse les larmes aux yeux, cher frère, et compte te revoir bientôt. »

KARYN

La suite au prochain numéro.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. C. Piel :

« L'organisation de la garde nationale mobile, vient de faire un pas important et, on peut le dire, décisif. Un décret de l'Empereur, en date de ce jour, nomme tous les chefs de bataillon et officiers supérieurs appelés à y exercer des commandements dans les onze départements qui forment le 3^e corps d'armée.

« Les populations de l'Est ont répondu avec enthousiasme à l'appel qui leur était fait, et le gouvernement n'a eu que l'embarras du choix entre les nombreux candidats qui sont venus briguer ces importantes et honorables fonctions. C'étaient des officiers de toutes armes retraités, mais encore jeunes et vigoureux, et jaloux de consacrer quelques années de plus de leur vie active au service de leur pays, d'autres, en plus grand nombre, démissionnaires, ayant sacrifié à des nécessités de famille ou à des convenances de fortune l'avenir brillant qui les attendait dans l'armée, mais impatient de reprendre l'épée qu'ils avaient déposée à regret. Enfin, des citoyens appartenant à la population civile, jouissant de l'estime et de la considération publiques et que leur caractère et leur patriotisme bien connu désignaient tout naturellement au choix du gouvernement.

« Ce résultat n'a rien qui nous surprenne. Il était prévu et ne pouvait être mis en doute que par ceux qui, de parti pris, refusaient à nos populations l'intelligence et le patriotisme. En dépit des calomnies, des attaques et des insinuations malveillantes, la garde nationale mobile a fait son chemin dans l'opinion publique, et elle est devenue aux yeux du pays une institution vraiment nationale. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* ne veut pas défendre l'impôt des droits d'octroi supprimé en Espagne, mais il croit avoir des raisons de craindre que l'impôt qui vient d'être établi pour remplacer les droits d'octroi ne soit ou insuffisant ou insupportable, peut-être même à la fois insuffisant et insupportable :

« Cet impôt, poursuit M. G. de Molinari, participe à la fois de la capitalisation et de l'impôt sur le revenu. Quant à l'exemption accordée à l'armée, elle pourra paraître singulière; mais ne s'agit-il pas de cosas de *Espana*, et n'est-ce pas des Pyrénées que l'on a dit : Vérité en deçà, erreur au delà ? »

SIÈCLE.

Le *Siècle* contient un article de M. Anatole de La Forge, intitulé : « Trônes et châteaux en Espagne, » en voici les conclusions :

« Quoiqu'il sorte de l'appel à la souveraineté nationale, l'histoire tiendra compte au gouvernement provisoire espagnol de sa conduite honnête et ferme au lendemain d'une révolution triomphante. Par le temps qui court, les gouvernements honnêtes, provisoires ou non, sont assez rares pour qu'on leur rende hommage quand ils le méritent.

« Tenons donc pour ce qu'ils valent les châteaux et les trônes en Espagne, et offrons nos vœux et nos respectueuses sympathies à ce peuple affranchi dont le premier acte d'indépendance a été la proclamation de la liberté de conscience. On ne peut que bien augurer de l'avenir d'un peuple qui agit ainsi dans la plénitude de sa force et dans l'exercice de sa toute puissance. »

L'UNION.

L'*Union*, consacrant une de ses colonnes à l'appréciation qu'une brochure légitimiste du docteur H. Ewald, ex-professeur de droit canonique à l'université de Göttingue, et dont l'auteur gémit l'expulsion de Georges V, s'exprime ainsi, sous la signature de M. Poujoulat :

« Le docteur hanovrien va au fond des choses lorsqu'il attribue les malheurs de l'Allemagne à la ruine du sens monarchique et à l'impérialisme de l'égoïsme. Et l'expérience nous montre, avec de trop cruelles clartés, que, quand la monarchie s'en va, ce n'est pas la liberté qui prend sa place. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

L'Empereur est allé aujourd'hui, avec plusieurs invités, chasser dans les tirées de Versailles. Le prince impérial, ayant eu de bonnes notes de M. Curvillier, était de la partie.

— Le prince Napoléon quitte ce soir Paris pour se rendre en Angleterre, où il compte passer une quinzaine de jours. On n'attribue à ce voyage aucune signification politique.

— Le prince de Talleyrand, ambassadeur à Saint-Petersbourg, et M. Benedetti, ambassadeur à Berlin, doivent se rendre à leur poste dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— M. Berrier, qui était villégiateur dans le Sancerrois, a été pris lundi d'une indisposition assez grave pour que l'illustre orateur ait voulu rentrer sur le champ à Paris. Cette indisposition, quoique persistante, ne présente pas de danger jusqu'à présent. M. Berrier, né le 4 janvier 1790, est dans sa 79^e année.

— On nous mande de Paris, que la reine Isabelle a fait louer, moyennant 70,000 francs, aux Champs-Élysées, les deux hôtels numérotés 66 et 68, propriétés de la baronne de Montailleur. Le bail est de deux ans, avec faculté de résiliation au bout d'un an. Une somme de 400,000 fr., est affectée au mobilier. Pendant que les tapissiers travailleront, cela durera jusqu'au 1^{er} janvier, la reine habitera le pavillon de Rohan, qui lui est abandonné tout meublé, à partir du 1^{er} novembre.

— On dit que l'Empereur a signé le décret accordant une pension de 20,000 fr. à la veuve du comte Walewski. M. Magne a été nommé par le conseil de famille subrogé tuteur des enfants de M. Walewski.

Pour extrait : A. Layton

Bulletin Vinicole

Correspondance des Départements.

Beaujeu (Rhône), 25 octobre. — Les vins ne sont pas encore éclaircis; ils n'ont pas achevé complètement une petite fermentation lente qui semble tenir à l'année. Cette circonstance doit être favorable à la bonne conservation et à la solidité des 1868, car la fermentation souvent pernicieuse du printemps et de l'été sera ainsi évitée.

Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées), 25 octobre. — Les vins de 1868 sont d'une supériorité exceptionnelle, ils ont une richesse de couleur très-grande et renferment beaucoup d'alcool. La production peut être évaluée à 60,000 hect.

Gy (Haute Saône), 26 octobre. — Le tirage des vins se fait pour le moment, et l'on peut reconnaître que je ne vous avez dit que la petite vérité au sujet de l'excellente qualité de nos vins : comme couleur et vinosité, les vigneron ne se souviennent pas avoir vu quelque chose de mieux. Quant à la quantité, elle n'est qu'une bonne demi-récolte.

La Rouquette (Dordogne), 25 octobre. — Les vendanges sont terminées dans tous nos vignobles; les propriétaires sont satisfaits de l'abondance de la récolte.

Les vins, tant rouges que blancs, sont d'une qualité supérieure et se vendent très-bien.

(Moniteur vinicole.)

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
1	Diman.	Toussaint.	
2	Lundi.	C. de t. l. M.	Rouquayroux.
3	Mardi.	s. Marcel.	Cahors Aynac Bagnac Marcillac Frayssinet Martel. Puz-l'Évêque.
4	Mercredi.	s. Ch-Borro.	

☉ D. Q. le 7, à 1 h. 56 du soir.
 ☽ N. L. le 14, à 11 h. 5 du matin
 ☽ P. Q. le 22, à 6 h. 56 du matin
 ☽ P. L. le 30, à 1 h. 10 du matin

Chronique locale.

La nomination de M. Gracie, curé de Souillac, à la cure de Gourdon, a été agréée par décret du 12 octobre courant.

On nous écrit de Souillac : Ces jours derniers un jeune homme de la commune de Souillac a fait une chute du haut du rocher qui domine la route de Souillac à Pinsac et est tombé d'une hauteur de douze mètres. Il n'a survécu que deux heures à ses blessures.

LES BIENS COMMUNAUX

A la veille de la session municipale de novembre, nous croyons devoir rappeler la

question des biens communaux d'un si grand intérêt, d'abord pour l'agriculture, ensuite pour les finances locales.

La *Gazette des Campagnes* citait dernièrement la commune de Plainfaing, dans les Vosges, dont les terrains communaux presque improductifs, en partie aliénés et en partie transformés par les soins de M. Geliot, maire de cette commune, aujourd'hui député, ont décuplé la prospérité de la population.

On peut signaler nombre d'améliorations du même genre, dues à l'aliénation de terres vaines et vagues dans un grand nombre de départements. Ainsi, la commune de Vaux-Renard possédait 50 hectares de terres incultes que M. de Saint-Trivier, maire, a fait replanter gratuitement en bois, l'administration des forêts s'étant chargée de l'opération à la seule condition que la commune lui cèderait la jouissance temporaire de quatre hectares pour y créer une pépinière. Dans quelques années le revenu de ces bois sera de 2,500 fr.

A la presse rurale on demande avec raison des faits plus que des théories. Voilà des faits ! Ils portent avec eux leurs renseignements utiles.

Curieux extraits de l'Indépendant.

(1^{er} extrait.)

« On remarquera que nos adversaires, au lieu de discuter sérieusement n'ont jamais su que nous poser les questions suivantes : Qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? (etc., etc.) »

Comme nous n'avons point fondé un Journal à Cahors pour le remplir du récit de nos faits et gestes; comme nous nous respectons trop pour répondre publiquement à des questions aussi saugrenues que celles qu'on nous pose, nous nous dispenserons de satisfaire à l'indiscrette curiosité de nos aimables questionneurs. »

(2^e extrait.)

LA VOIX DU PEUPLE.

Parmi ces hommes-vipères
Tous ces grotesques adversaires
Après toi si bien déchaînés
Acharnés.
Cher du Mazet, tu ne vois guère
Que salimbanques déclassés
Aux gentilles d'ours, à l'ignorance d'âne
Ridicules vantards,
Et couards,
Que dédaigne ta canne
La plupart de ces insulteurs
MASQUÉS comme des malfaiteurs...
Ces ténébreux larrons hurlant après ton œuvre
T'en veulent, Esménard, de ta noble fierté;
De ton rude passage à travers la misère,
Sans y laisser l'honnêteté;
Où du bien et du beau, ton mâle caractère
Trempe l'amour sévère
Qui te prosterne aux pieds de notre sainte mère
De l'immortelle Liberté.
Homme de foi, n'est-tu pas tel (Esménard)
Qu'un prêtre qui vit de l'autel ?
Nous te jugeons ainsi dans les RANGS POPULAIRES.
(Ce Chef-d'œuvre n'est pas signé.)

Tout cela prouve :
Que l'*Indépendant* discute toujours sérieusement.

Que ces Messieurs n'ont pas fondé leur journal pour s'occuper de leurs faits et gestes.

Qu'ils se respectent trop pour répondre à nos questions saugrenues.

Qu'ils ne se MASQUENT jamais pour leurs attaques.

Qu'ils respectent le peuple, eux qui osent mettre dans sa bouche ces basses injures, ces lâches blasphèmes, qui veulent à tout prix, avilir sa grande âme.

LOUIS LAYTON.

DISCOURS

Adressé par M. l'aumônier du Lycée de Cahors aux maîtres, professeurs et élèves, réunis le 14 octobre 1868, pour la messe du Saint-Esprit.

L'idée du vrai Dieu — Les altérations qu'elle subit. (Suite.)

Sur la morale ils disent : La vraie morale de notre temps, c'est l'opinion publique. Au fond il n'y a pas de morale. Le chrétien dit que la morale c'est l'Évangile, le mahométan dit que c'est le Coran, le démocrate la trouve dans la démocratie, le catholique dans la soumission, cette question n'est pas susceptible de solution, tout comme la question de l'existence de Dieu.

Sur les établissements de bienfaisance et d'hygiène ils disent :

Le plus grand danger est de se laisser entraîner par le sentiment; c'est une pensée religieuse qui a présidé à la fondation des crèches, repoussons-la. Ceux qui fondent la crèche sont des gens qui redoutent l'avènement de la société mo-

derne, ils s'accrochent aux petits moyens pour maintenir l'Église. Je ne veux pas que ma femme et ma fille désertent mon foyer pour maintenir l'Église. L'Église nous blesse dans notre foyer, il faut nous prémunir contre elle. Il ne faut accepter aucun bienfait des mains de l'Église. Oui, repoussons-la. Les temps nouveaux se préparent, craignons de compromettre les espérances de l'avenir.

En politique comme en morale, on loua beaucoup Voltaire; Voltaire qui dans une lettre du 31 août 1736 écrivait : Il faut mentir, mentir toujours, non pas timidement, mais hardiment, les plus grands politiques doivent toujours tromper le public — c'est absolument le paganisme quand il disait : Belle Laverne donne-moi de tromper pourvu que je paraisse juste et saint : Pulcra Laverna da mihi fallere, justum sanctumque videri. — Il est inutile de multiplier les citations. (1)

Ainsi s'est terminé, dit un publiciste, à propos de ce congrès de Gand, cette vaste logomachie — les systèmes les plus odieux s'y sont entre-chouqués, les théories les plus immorales et les plus monstrueuses s'y sont étalées; mais au fond de ce désordre se produisait une pensée commune : la haine de Dieu, de J.-C., de l'Église. Le congrès de Gand s'est renouvelé souvent depuis dans d'autres villes avec la même persévérance de doctrines subversives, incendiaires. Les derniers échos nous en arrivent encore de Genève et de Bruxelles.

Ainsi, Messieurs, vont de l'avant et sans redouter aucune répression ces fangeux opérateurs du rationalisme et de la libre pensée, incendiant tout, et nese donnant la peine de rien relever.

Toutefois on ne peut disconvenir que ces doctrines s'accréditent et que la lutte est entre le Dieu de leur superbe raison et le Dieu de la révélation et de la foi — bien plus si on n'interrogeait que leurs écrivains, leurs publicistes, leurs orateurs, leurs journalistes, les cris de leurs écoles, les causeries de leur foyer, les aspirations de leurs penseurs, les arguties de leurs légistes et les rêves de leurs poètes, la victoire devrait certainement leur rester.

Aussi bien, Messieurs, il n'en sera pas ainsi. — Le catholique doit se garder de la plus légère crainte. Le Dieu de la révélation, le Christ de Bethléem et du Calvaire sera vainqueur toujours pour la même raison : c'est que l'Éternel ne peut mourir, l'invincible périr. Après toutes leurs vantardises, après toutes les exagérations de quelques éphémères triomphes, le silence se fera autour de nos libres penseurs. Leurs écrits resteront peut-être, mais seulement pour grossir le dossier des aberrations et des folies de la raison humaine quand elle se sépare de Dieu. Tandis que le catholicisme poursuivra glorieusement sa marche au milieu des nations, sauvant tous ceux qui sauront le reconnaître et lui obéir : cependant, redisons-le, dans cet état de choses, la foi des fidèles peut courir de graves dangers.

Comme le bon exemple soutient, le scandale affaiblit. Quand rien n'est respecté, quand tout est mis en question par des habiles dont le nom remplit le monde; quand on les voit briser fièrement avec Dieu et avec son Christ; quand d'autre part, nous sommes les témoins de la défection de multitudes qui subissent ces influences, s'abandonnant au matérialisme le plus brutal, délaissant toutes les relations avec le Dieu de la révélation : la prière, les sacrements, le sacrifice, — pourrions-nous ne pas nous unir dans un sentiment de vive inquiétude, et ne pas répéter la prière du prophète : Seigneur, préservez-moi du scandale des méchants, faites que je ne tombe pas dans la fosse qu'ils ont creusée devant moi.

Messieurs, que ce soit notre prière — ranimons-nous dans la foi en Dieu, dans la foi en Jésus-Christ seul vrai Dieu — et pourquoy rougiriez-vous du Dieu de la révélation et de la foi? Vous êtes savants, vous êtes pour la science — mais le Dieu de la révélation s'appelle et il est le Dieu des sciences *Deus scientiarum Dominus est*. — Il est le Dieu de la vraie science et non de la demi-science. La prétention de celle-ci, dit un philosophe chrétien, à n'admettre que ce qu'elle comprend est tout simplement un témoignage d'irréflexion et de faiblesse d'esprit; l'incrédulité, savant ou non, est un esprit débile, incapable de porter le poids divin de la vérité; c'est un œil malade qui se ferme à la splendeur de la lumière — la vraie science est une force qu'il ne possède pas; s'il la possédait elle le pousserait puissamment vers Dieu — la vraie science est modeste et instinctivement religieuse, expérimentant à mesure qu'elle grandit la

(1) Toutes ces citations sont extraites fidèlement des Comptes-rendus du Congrès de Gand, nos 13, 14, 17, 19, 22, 23, 25 septembre 1863 du *Monde*.

vérité de ce mot célèbre de Bacon : « La demi-science éloigne de la religion » mais la vraie science en rapproche. » (Mgr de Ségur — La foi devant la science moderne).

Soyez de vrais savants, Messieurs. Dites-nous avec cette habileté et cette pénétration d'esprit qui vous distinguent, dites à vos élèves les causes secondes des phénomènes de la nature, c'est-à-dire ce qui produit ces phénomènes plus ou moins immédiatement — apprenez-nous le pourquoi et le comment immédiat et direct de la pluie, des orages, du tonnerre, de la grêle, de la lumière, de l'acoustique — montrez-nous ces instruments si admirablement perfectionnés au moyen desquels, en astronomie, en physique, en chimie, en mécanique il est impossible de prévoir les progrès qui seront réalisés dans moins d'un siècle — faites-nous admirer les merveilles de vos mathématiques pures ou appliquées — dites-nous les cours des astres, leurs révolutions, leurs lois spéciales; expliquez-nous les phénomènes de l'anatomie et de la physiologie; en un mot, dans l'ordre de toutes les choses naturelles, révélez-nous une multitude de faits qui nous seraient restés inconnus — assurément, personne ne disconvientra que ce ne soit là du savoir, de la science. Mais ne vous complaissez pas si exclusivement dans la connaissance des causes secondes que vous ne sachiez pas où que vous ne vouliez pas vous élever jusqu'à la cause première de toutes les causes secondes possibles. Dans vos discours, dans vos leçons, dans vos dissertations ne rougissez jamais de nommer Dieu. Rougir de le nommer c'est presque le nier. Et alors votre science, sachez-le bien, ne serait que de la demi-science — ce n'est pas celle qu'attendent de vous ces chers élèves, ce n'est pas celle que vous leur donnerez. J'en ai pour garant votre présence ici. Vous êtes venus invoquer le Dieu de la révélation et de la foi; vous êtes venus implorer son Esprit. Cet Esprit qui est très-saint inspirera toujours vos savantes leçons — que ce même Esprit, mes enfants, vous dispose toujours à les recueillir fidèlement.

l'Abbé A. SOULIÉ.

AVIS

Le sieur Roucanières Guillaume, tisserand, faubourg St.-Georges, à Cahors, prévient le Public et les marchands en tout genre, qu'il n'entend et ne veut payer aucune dette que son épouse JUSTINE BEFFERAS, pourrait contracter. — GUILLAUME ROUCANIERES, tisserand.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

octobre.

Naissances.

28 Gardait (Théodore), à Labarre.
30 Arnaud (Heuri), Pont-Neuf.

Décès.

28 Amadiou (Jean), tonnelier, 35 ans, Coin-de-Lastie.
29 Peyet (François), cultivateur, 29 ans, à Labarre.
30 Cocula (Eugène), 16 mois, rue St.-Urcisse.
31 Peyrouly (Jacquette-Claudine), 49 ans, Boulevard Nord.

Pour la chronique locale : A Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Jurisprudence

EGLISES. — Horloge. — Placement. Un conseil municipal peut-il, contre la volonté d'un conseil de fabrique, faire placer une horloge dans le clocher d'une église ? A-t-il le droit de faire déplacer une cloche pour donner place au poids et au balancier de cet horloge.

Du moment qu'une église est légalement affectée au culte paroissial, la jouissance et l'administration en appartient exclusivement à la fabrique, alors même que l'édifice serait une propriété communale. Cette jouissance et cette administration s'appliquent à toutes ses dépendances et d'une manière toute spéciale au clocher, dont le curé seul doit avoir la clef, comme il doit avoir seul la clef de l'église. De ce que la fabrique a la jouissance et l'administration exclusives de l'église, il s'ensuit qu'elle en a la disposition entière et que rigoureusement aucune autre autorité n'est également fondée à venir arbitrairement dimi-

ner ou même seulement changer ou modifier sa jouissance. A ce point de vue, la prétention élevée par un conseil municipal de déplacer les cloches et d'établir dans le clocher, malgré la fabrique, une horloge, devrait être repoussée. Il est certain qu'en droit ce conseil municipal n'est pas fondé à s'emparer d'une partie du clocher pour y placer une horloge, qu'il ne le serait pour s'emparer de toute autre dépendance de l'église. Si un texte de loi spécial défend à ce conseil de s'emparer d'une portion même superflue du presbytère sans autorisation de l'autorité administrative supérieure, à plus forte raison, l'esprit de cette législation défend-il le même empiètement sur l'église qui est, encore plus que le presbytère, étroitement consacrée au culte. Nous estimons donc, que dans l'état actuel de la législation, un conseil municipal n'a pas le droit de faire placer, malgré la fabrique, et sans autorisation, une horloge dans le clocher.

Mais si l'opposition de la fabrique à la mesure dont il s'agit est légale, elle doit être aussi raisonnable, fondée sur de justes motifs, et ne jamais dégénérer en une opposition systématique.

De temps immémorial l'usage a été de placer dans le clocher de l'église une horloge pour l'utilité des paroissiens. Ce sont les anciennes fabriques qui ont pris l'initiative de cette mesure et qui, dans l'intérêt des communautés d'habitants, ont doté une foule d'églises de ces horloges publiques. Depuis la révolution qui a sécularisé tant d'institutions, tant de choses qui avaient une origine religieuse, cet usage s'est perpétué; et, dans les paroisses privées de ces horloges et où l'autorité municipale veut imposer cette dépense, nous ne saurions conseiller aux fabriques de s'opposer systématiquement à leur établissement dans le clocher, lorsque le conseil municipal, parfaitement éclairé sur ses droits et ses attributions, le voudra faire, de concert avec la fabrique et non point par hostilité contre elle et par voie d'autorité, qui serait un abus de pouvoir et que l'administration supérieure ne tolérerait certainement pas. Nous rappelons d'ailleurs que, d'après la jurisprudence du conseil d'Etat et de l'ad-

ministration, le curé seul a droit d'avoir les clefs de l'église et du clocher, et qu'il n'est tenu de les livrer au maire qu'en cas de péril commun et pour sonner le tocsin.

EGLISES. — Cloches — Un conseil municipal peut-il s'opposer à ce qu'un conseil de fabrique augmente le nombre des cloches de l'église? — Cette importante question doit être résolue conformément à un arrêt de la Cour impériale de Rouen de 1866, qui décide que les cloches servant aux cultes sont meubles, bien qu'elles soient attachées aux églises à perpétuelle demeure, et qu'elles sont la propriété des fabriques paroissiales. Il statue en outre que ce droit de propriété donne à ces fabriques la faculté de régler la sonnerie, de remplacer les cloches quand cela est nécessaire, d'en fixer le nombre et le poids, mais que cette faculté ne peut néanmoins s'exercer que sous la réserve des droits qui appartiennent à l'autorité administrative de veiller à la sécurité générale.

Un conseil municipal, d'après ledit arrêt, n'a donc pas le droit de s'opposer, en principe, à ce qu'un conseil de fabrique augmente le nombre des cloches de l'église, mais son opposition serait toutefois recevable, si les nouvelles cloches devaient par leur surcroît de leurs poids menacer la solidité de l'édifice.

Pour extrait : A. Layou.

Petite Gazette.

Cédant aux pressantes sollicitations d'un de ses amis, un grand personnage finit par accorder une place au candidat qu'on lui avait si vivement recommandé; mais, hélas! au bout de quelque temps, les rapports des chefs du débutant prouvèrent que le choix avait été aussi mauvais que possible, et le ministre en fit des reproches à son ami, lui déclarant que son protégé était d'une ignorance crasse et d'une niaiserie trop complète; enfin, ajoutait le ministre, c'est un véritable zéro.

— Ah! monsieur, riposta l'ami, vous oubliez qu'un zéro bien placé a son mérite.

Un mot piquant de la comtesse de C... L'autre jour le baron de L..., qui pousse à l'excès le goût de l'économie, disait que l'on avait grand tort de recourir à des tailleurs, qui vendent fort cher le moindre veston, quand on pourrait s'habiller à moitié prix chez les confectionneurs.

— Tenez, le costume que je porte en ce moment sort de la Belle-Jardinière; eh bien! est-ce que je n'ai pas l'air cossu?

— Oui, répondit la comtesse, vous ressemblez à un élégant déguisé.

Le vicomte de LOYAT

Faits Divers

Le Laurier-amande qui contient un principe vénéneux très-actif, possède une vertu dont la découverte est due au hasard. Le Temps raconte ainsi la chose :

« En manœuvrant une glace au sortir de la fusion, à la manufacture de Montlaçon, un ouvrier se brûla horriblement les bras. Les secours manquaient. On était en hiver, et en l'absence de pommes de terre et d'autres calmants, un contre-maitre imagina d'appliquer sur les plaies des compresses de laurier amande, seul arbuste à feuilles qu'on eût sous la main.

« Le remède fit merveille. L'ouvrier reprit au bout de quelques jours l'usage de ses bras et son travail.

« Cette guérison inespérée acquit au laurier-amande une juste célébrité dans les manufactures de la ville de Montlaçon, et depuis ce temps, aucun des établissements voisins, forges, hauts-fourneaux, houillères, etc., ne manque d'une provision de cet utile arbuste.

« La manière de l'employer est fort simple, pour les petites plaies surtout. On enlève la nervure médiate du côté poli de la feuille, et l'on gratte la face inférieure jusqu'à ce que l'épiderme soit enlevée et le parenchyme mis à nu. Cette surface est appliquée immédiatement sur la partie brûlée, en ayant soin de renouveler d'heure en heure cette sorte de compresse végétale. La plaie se cicatrise rapidement, l'enflure et la douleur disparaissent, et la guérison

s'effectue en un laps de temps bien plus court que par les autres procédés connus. »

Un journal d'agriculture publie la lettre suivante, qui lui a été adressée par un de ses abonnés :

« Si la lettre que j'ai le plaisir de vous écrire a quelque valeur à vos yeux, vous rendrez d'immenses services en la livrant à la publicité.

« Voici ce dont il s'agit :

« Un de mes parents trouva, il y a quelques années, dans un vieux livre de recettes, un chapitre intitulé : *Moyen d'empêcher la vigne d'être malade*. Il fit part de ce moyen à des vigneron qui l'employèrent, et toujours avec le succès le plus complet.

« Il s'agit simplement de semer du chènevis dans les champs de vigne, un grain de deux mètres en deux mètres et en quinconce.

« Malheureusement, ce moyen ne coûte rien. Aura-t-il un peu de prestige? Si la graine de chanvre valait un franc pièce on l'emploierait peut-être davantage.

« Quoi qu'il en soit, voilà mon moyen, que j'engage les vigneron à essayer. »

Avis particulier à nos Abonnés.

Grande Prime du Journal du Lot

Nos abonnés sont informés que les beaux ouvrages si richement illustrés et si attrayants par les sujets qu'ils traitent et par les noms de leurs auteurs, que nous leur avons offerts en Prime à des prix qui pour être très-moindres pouvaient ne pas s'accorder avec les intentions de dépense du plus grand nombre, viennent de subir une très-notable diminution.

Cette diminution a été commandée aux Editeurs par le désir de liquider cette grande publication dont il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires et qui, sans aucun doute, ne sera jamais réimprimée.

Voici le tableau des Livres publiés et de leur prix de vente actuel :

- La Révolution Française, 2 vol. 80 fr.
Les Reines du Monde, 1 vol. 20 fr.
Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr.
La Russie Historique, etc., 2 vol. 80 fr.
Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. 60 fr.
Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr.
Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouvant dans l'acquisition de

la totalité de ces ouvrages de ceux qui par leur sujet leur plairont davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. — Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'àux premières demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

AVIS AUX ABONNÉS

du Moniteur des Tirages Financiers.

Tous les abonnés du Moniteur des tirages financiers ont été informés que du 2 au 5 novembre, une souscription serait ouverte dans nos bureaux, au profit exclusif de notre clientèle, pour l'emprunt de 2 millions, contracté sous forme d'obligations, par la COMPAGNIE HOULIÈRE DE BETHUNE.

Les demandes que nous avons reçues, en réponse à cette communication, sont venues en si grande abondance que l'emprunt est complètement couvert, dès à présent.

En conséquence, nous nous voyons dans la nécessité de déclarer que la souscription ne pourra pas être ouverte et qu'aucune demande ne pourra plus être recueillie, à partir d'aujourd'hui.

Paris, le 30 octobre 1868.

Le Directeur du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

J. PARADIS.

Le Français, Journal quotidien politique, industriel et agricole, publié en ce moment un roman inédit de Henri Conscience : Le pays de l'or; immédiatement après, il publiera L'Envers de la Boème, par M. Paul Perret.

Abonnement d'essai : un mois 5 francs.

3 mois 16 fr.

1 an 58

20, rue Bergère, Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

A VENDRE LE DOMAINE DE LA PISTOULE

SITUÉ DANS LA PRESQUÎLE DE LUZÉCH

Domaine parfaitement assorti, dans un site magnifique, comprenant : — Vignoble de 1er ordre, produisant un des meilleurs vins du Lot; — Terres labourables de 1re classe; — Prairies artificielles, Bois et Pacages; — Vaste et belle Maison et autres Bâtiments en tout genre, avec objets mobiliers de toute nature. — On ne peut vendre maintenant que la NU-PROPRIÉTÉ. Il y a une usufructière, déjà avancée en âge.

On vendra, selon les offres des acquéreurs, soit tout le domaine; soit la moitié du domaine; avec ou sans bâtiments; soit seulement les terres labourables, situées aux bords du Lot. — S'adresser : à M. Emile Guilhou, faubourg Cabazat, à Cahors; — à M. Nadal, notaire à Luzech; — ou au propriétaire, M. Adolphe Guilhou, à Parnac, près Luzech.

ENTREPRISE FERRAND, ANDRAL, SEVAL ET CIE

GRANDE CONCURENCE

SUR

ASSIER ET GRAMAT

SERVICE A GRANDE VITESSE

Départ de Cahors : à 10 h. 30 du soir.

Correspondant avec les premiers Trains, se dirigeant sur Brives, Périgueux, Paris, etc. — Et sur Figeac, Rodez, Aurillac, Clermont, etc.

PRIX DES PLACES :

Coupé 3 fr.
Intérieur et Banquette 2 50

Les bureaux sont à Cahors, chez M. FERRAND, limonadier, et chez M. SEVAL, carrossier. — A Assier en gare.

POTSE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Gal- leri Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

M. M. LACASSACNE

2 fr. 40 par an.

BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

L'ÉPARGNE

52 Nos par an.

BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publié, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Dr-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

AVIS

Le Sieur LOURMET

CHAUDRAUNIER, POMPIER

RUE FENELON, CAHORS

A l'honneur de prévenir MM. les concessionnaires des Eaux de la ville de Cahors qu'il tient à leur disposition des Robinets d'un nouveau système, breveté, qu'il garantit résistants aux plus fortes pressions, sans la moindre perte d'eau, et dont la disposition intérieure et toute particulière les rend inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux distribuées en ville.

Leur dépense d'entretien étant nulle, ils peuvent durer indéfiniment; même système pour Caves et Barriques.

Il se charge des canalisations intérieures et de toute réparation concernant les conduites des eaux.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 4 h. du soir.



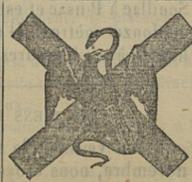
A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.



GUERRE! GUERRE! AU PRÉJUGÉ ET À LA ROUTINE. Nous offrons : 1° aux malades des premières années; 2° aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FAUNE MEXICAINE del doctor Benito del Rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'à un dernier degré. — Boîtes de 20 pages, 2 fr. 25 de 40, 4 fr., et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste. CAFE HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 30 tasses pour 1 fr. 50. — COLLIER WIATKA, importation galvanique russe. Préserveur du crâne et de la coque, facilite la digestion et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. H. Barlerin et Co, à TA-